Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 JUIN 2025

DÉLIBÉRATION N°DEL2025-071

Modification du règlement de fonctionnement des accueils périscolaires et extrascolaires
(Enfance)

9.1
Rapporteur : Sébastien LEROUX

Nombre de membres en exercice	**39**
Nombre de présents	**22**
Nombre de pouvoirs	**11**
Votants	**33**

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin à seize heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 24 juin 2025, après l'absence de quorum constaté lors de la séance du vendredi 20 juin 2025 s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Étaient présents
Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Talal ABDELKADER, Sébastien LEROUX, Mounir CHAKKAR, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMIN, Pascal ROSSION, Chantal DESEYNE, Hélène BARBE, Alain GUENZI, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Caroline IFTEN, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

Étaient excusés
André HOMPS, Florence ARCHAMBAUDIERE, Nelson FONSECA

Étaient absents
Fouzia KAMAL, Valérie VERDIER-DAUTRÊME, Jacques ALIM,

Pouvoirs
Mariam CISSE donne procuration à Talal ABDELKADER, Christine PICARD donne procuration à Lydie GUERIN, Josette PHILIPPE donne procuration à Caroline IFTEN, Cherif DERBALI donne procuration à Pascal ROSSION, François JAGUIN donne procuration à Hélène BARBE, Ratko KLISURA donne procuration à Sophie WILLEMIN, Silvia COUSIN donne procuration à Chantal DESEYNE, Yucel KISA donne procuration à Caroline VABRE, Amber NIAZ donne procuration à Huguette POISSON, Josette MARTIN donne procuration à Nicola CARNEVALE, Marie-Françoise SCAVENNEC donne procuration à Maxime DAVID

Secrétaire de séance : Monsieur Maxime DAVID.

Le règlement de fonctionnement des accueils périscolaires et extrascolaires a été approuvé lors du conseil municipal du 8 juillet 2024, délibération n°2024-092. Dans le cadre de l'amélioration continue de l'accueil des enfants sur les temps périscolaires et extrascolaires, il a été décidé de procéder à une mise à jour du règlement de fonctionnement en vigueur, applicable à partir du 1er septembre 2025. Cette révision a pour objectif de mieux adapter les services proposés aux besoins des familles, de favoriser l'accès au plus grand nombre, et d'assurer un cadre plus cohérent et équitable.

Les principales modifications sont les suivantes :

- **Réorganisation des forfaits pour les accueils de loisirs du mercredi et des vacances scolaires, restauration comprise**

À la suite de l'analyse des offres mises en place depuis septembre 2024, il a été constaté une sous-utilisation de deux des cinq forfaits (matin avec repas, matin sans repas, journée avec repas, journée sans repas, après-midi sans repas). Pour rendre les offres plus accessibles et adaptées aux besoins des drouais, les forfaits ont été ajustés de la manière suivante : matin avec repas, journée avec repas et après midi sans repas.

- **Suppression de l'étude surveillée et mise en place d'un accompagnement aux devoirs compris dans le temps d'accueil du soir.**

En raison d'une fréquentation très faible, l'étude surveillée est supprimée. En remplacement, une aide aux devoirs sera proposée sur l'ensemble des temps d'accueil du soir, dans une logique de soutien scolaire plus individualisé et mieux intégré au quotidien des enfants.

- **Modification de l'accueil de loisirs Kennedy en intégrant les élémentaires :**

Afin de mieux répondre aux besoins des familles et de faciliter l'organisation des fratries, l'accueil, jusqu'ici réservé aux enfants âgés de 3 à 6 ans, sera désormais étendu aux enfants de 6 à 10 ans. Cette évolution permettra notamment d'accueillir les enfants jusqu'à 10 ans dans un même lieu, simplifiant ainsi les démarches des parents qui pourront déposer et récupérer leurs enfants au même endroit.

Vu l'avis de la commission Solidarité, Santé, Démocratie locale, Vie des quartiers, Éducation, Jeunesse, Culture et Politique sportive,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Sébastien LEROUX,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à la majorité, 6 voix contre, Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE (pouvoir à Caroline IFTEN), Chérif DERBALI (pouvoir à Pascal ROSSION, Arnaud DAUTREY, Aïssa HIRTI, Caroline IFTEN et **2 abstentions :** Valentino GAMBUTO, Laurent FONTAINE

- Valide les modifications proposées,
- Dit que le règlement de fonctionnement fera l'objet d'un arrêté du Maire.

Le registre dûment signé.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux
le 4 juillet 2025

Le Maire,
Conseiller régional,

Pierre-Frédéric BILLET

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20250630-DEL2025-071-DE
Date de télétransmission : 04/07/2025
Date de réception préfecture : 04/07/2025